

Начало>Парични искиове>Съдебни такси за процедурата за европейска заповед за плащане
Frais de justice applicables à la procédure européenne d'injonction de payer

Ирландия

Le paiement des frais de justice est régi par les instruments réglementaires (*Statutory instrument* - S.I.) nationaux suivants:

S.I. n° 22 de 2014

S.I. n° 23 de 2014

S.I. n° 24 de 2014

Actuellement, les ordonnances concernant les frais de justice des juridictions irlandaises ne précisent aucun frais pour les injonctions de payer européennes. Vous devriez donc transmettre votre demande sans y joindre de règlement de frais.

Dernière mise à jour: 18/01/2024

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.